



* * Ré-inscription pour poursuite d'activité

Crolles, le 07 juin 2024

Bonjour

Vous êtes adhérent.e à une activité régulière cette saison 2023-2024 et vous souhaitez continuer cette même pratique à la rentrée prochaine.

Vous êtes prioritaires jusqu'au jeudi 29 août 2024 pour vous ré-inscrire.

Pour cela, il vous faut remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

► Si vous êtes crollois ET que votre quotient familial est inférieur à 1372, vous pouvez nous demander le tarif applicable en nous fournissant votre quotient familial (notification CAF de l'Isère ou votre dernier avis d'imposition).

Vous déposerez le dossier complet dans notre boîte aux lettres (à droite de l'entrée de la MJC) ou à l'accueil de la MJC EVS aux heures d'ouverture, avec :

- € La fiche d'inscription remplie (coordonnées, activité + jour + horaire séance, tarif, etc.)
- € Si vous habitez Crolles : votre justificatif de domicile et votre attestation de quotient familial de moins de 3 mois
- € Votre règlement (cotisation annuelle à l'activité + adhésion : 8€) Voir modalités sur la fiche inscription

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous avez des questions, vous pouvez venir lors d'une permanence d'inscription :

Jusqu'au 4 juillet :

Les mardis et jeudis de 16h30 à 19h et les mercredis de 9h30 à 12h et de 14h à 19h

Du 9 juillet au 31 août :

Les mardis et jeudi de 14h à 19h

Attention à la fermeture administrative du 12 au 25 août 2024

Pour toute nouvelle inscription, il faudra attendre le jour du forum (samedi 7 septembre, sur RV) et la semaine suivante (sans RV)

Bien cordialement,

Vanessa PRE
Directrice MJC EVS de Crolles